



**RAK REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION
D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE
DE LA PROVINCE DE KENITRA**



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le **06/04/2023**, il sera procédé dans les bureaux du siège de la Régie sis 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouverture	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations TTC	Date limite de dépôt des prospectus	Date et heure de la Visite Des Lieux	AO Réservé à la PME
A/028/23	L'Assistance technique pour les travaux de réalisation de l'unité de séchage solaire des boues issues de la STEP de Kenitra : Contrôle de qualité et de sécurité des travaux.	10h00	11 000.00 onze mille dirhams	600 000.00 six cent mille dirhams	-	-	-
C/029/23	Travaux d'entretien et de maintenance des espaces verts des locaux et ouvrages de la RAK	11h00	9 500.00 neuf mille cinq cents dirhams	508 320.00 cinq cent huit mille trois cent vingt dirhams	-	24/03/2023 à 10h00	Oui
E/030/23	Acquisition des groupes électrogènes	12h00	22 000.00 vingt-deux mille dirhams	1 200 000.00 un million deux cent mille dirhams	(*) 06/04/2023 à 12h00	-	Oui
O/031/23	Fourniture et transport d'eau de javel.	13h00	9 500.00 neuf mille cinq cents dirhams	510 000.00 cinq cent dix mille dirhams	-	24/03/2023 à 10h00	Oui

- (*) les notices et prospectus doivent être remises dans un pli fermé séparément du dossier de la soumission et déposés auprès du Bureau d'ordre de la RAK.

-les dossiers d'appel d'offres peuvent être consultés et téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma;

- Les dossiers d'appel d'offres sont aussi remis gratuitement aux soumissionnaires au niveau du Bureau du Service Achats de la RAK sis au n° 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA- Tél. : 05-37- 37-47-46 à 50 Fax : 05-37-37-47-72 ;

-Le règlement relatif aux marchés publics de la RAK est téléchargeable sur le site web www.rak.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation des AO cité ci-dessus ;

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de la RAK.

-Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'ordre de la RAK sis à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les remettre par voie électronique au niveau du portail des marchés publics, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;